



Mémoire déposé lors des consultations particulières
dans le cadre du projet de loi n° 99,
*Loi modifiant la Loi concernant la location d'une partie des forces
hydrauliques de la Rivière Shipshaw*

Par

Abitibi-Consolidated

Le 30 août 2005

TABLE DES MATIÈRES

Abitibi-Consolidated au Québec.....	1
Abitibi-Consolidated au Saguenay–Lac-Saint-Jean.....	2
Apport économique considérable dans la région.....	2
Quelques-unes de ses installations au Saguenay–Lac-Saint-Jean	
La division Alma.....	4
La division Kénogami.....	5
La division Hydro-Saguenay.....	6
L'utilisation de l'énergie générée.....	8
Les récents changements fondamentaux.....	10
Le projet de loi n° 99	
Ses origines.....	12
Les conséquences potentielles.....	13
Conclusion.....	14
Annexes	
Graphiques 1 et 2 : marchés.....	16
Carte du réseau hydroélectrique.....	17
Rapport annuel 2004 d'Abitibi-Consolidated	

ABITIBI-CONSOLIDATED AU QUÉBEC

Abitibi-Consolidated est un des plus importants employeurs du Québec, procurant environ 7 500 emplois directs et plusieurs autres saisonniers. Malgré son envergure internationale, c'est ici au Québec qu'Abitibi-Consolidated a développé la plus forte proportion de ses activités et ce, depuis plus de 100 ans. Son siège social est situé à Montréal, au Québec.

Abitibi-Consolidated est présente dans 23 municipalités différentes et dans sept des dix-sept régions administratives du Québec, soit l'Abitibi-Témiscamingue, la Capitale-Nationale, la Côte-Nord, la Mauricie, le Nord-du-Québec, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et Montréal. Elle y possède, en partie ou en totalité, huit de ses seize usines de papier, dix-huit usines de sciage sur vingt, quatre usines de seconde transformation, deux usines de bois d'ingénierie ainsi que huit centrales hydroélectriques.

Les activités d'Abitibi-Consolidated constituent bien souvent le principal apport à l'économie de plusieurs communautés du Québec. Il va donc sans dire que l'entreprise joue un rôle social et économique majeur dans les régions, entre autres en :

- donnant en contrats une partie appréciable de ses travaux sylvicoles et de récolte à de nombreuses entreprises forestières des régions;
- étant un des plus importants utilisateurs des services québécois de camionnage;
- réalisant auprès d'entreprises de sous-traitance québécoises une grande partie de ses dépenses en usinage de pièces et en entretien de toutes natures;
- faisant appel à une multitude d'autres services spécialisés (ingénieurs conseils, spécialistes en environnement, informaticiens, avocats, administrateurs, banquiers, autres).

ABITIBI-CONSOLIDATED AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean a véritablement pris son envol grâce à l'utilisation commerciale de la forêt et à la présence d'un réseau hydrographique bien articulé qui a permis pendant longtemps le transport des billes de bois et la fourniture de l'énergie hydroélectrique nécessaire à la transformation de la matière ligneuse.

Abitibi-Consolidated est propriétaire et ce, uniquement au Saguenay-Lac-Saint-Jean de :

- deux usines de papiers (Alma, Kénogami),
- six usines de sciage et rabotage (Roberval, Chibougamau, Girardville, Normandin, Saint-Thomas, La Doré),
- deux usines de seconde transformation (La Doré, Saint-Prime),
- sept centrales hydroélectriques.

Elle est aussi copropriétaire de :

- cinq autres usines de sciage (Petit-Saguenay, Saint-Fulgence, La Baie, Laterrière, Petit-Paris),
- deux usines de bois d'ingénierie (Larouche, Saint-Prime)

APPORT ÉCONOMIQUE CONSIDÉRABLE DANS LA RÉGION

Assurément, la présence d'Abitibi-Consolidated au Saguenay-Lac-Saint-Jean est un moteur important de l'économie régionale.

Quelques chiffres permettent de mieux cerner l'impact que peut avoir une entreprise comme Abitibi-Consolidated en région. Uniquement au Saguenay-Lac-Saint-Jean, près de 3 000 personnes travaillent pour l'entreprise, laquelle injecte dans l'économie environ 225 millions de dollars sous forme de salaires.

Les installations du Saguenay–Lac-Saint-Jean génèrent près de 250 millions de dollars en achats de biens et services réguliers, sans inclure les différents projets, dont la majorité est réalisée dans la région même.

Depuis 1998, l'entreprise a investi plus d'un demi-milliard de dollars dans ses installations de la région. Ces investissements, dont la majorité structurants, ont servi entre autres à protéger davantage l'environnement, accroître la productivité de ses opérations, améliorer la qualité de ses produits et les conditions de travail de son personnel et créer de nouveaux produits.

Ces investissements ont ainsi permis de consolider plusieurs centaines d'emplois. De plus, l'entreprise a créé, malgré le contexte difficile des dernières années, environ 400 nouveaux emplois, entre autres par la création de Produits Forestiers Saguenay et de Abitibi-LP. Cela démontre concrètement la volonté de l'entreprise de maintenir un niveau élevé d'activités dans la région.

SES USINES DE PAPIER AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

LA DIVISION ALMA

La division Alma a produit son premier rouleau de papier en 1925. Dès 1929, la capacité de production quotidienne passe à 400 tonnes. En 1967, l'installation d'une nouvelle machine à papier journal, la machine no. 14, permet d'accroître la production à 800 tonnes par jour de papier journal.

En 1986 commençait la conversion de deux des trois machines au papier annuaire. La machine no. 9 produit du papier annuaire depuis la fin de 1986 et la machine no. 10, depuis la fin 1989. Aujourd'hui, 135,000 tonnes sont produites en moyenne sur une base annuelle.

La construction d'un atelier de pâte désencrée a été réalisée en 1995. La pâte est produite à partir de vieux papiers, journaux, revues et encarts publicitaires. En 1996, les ateliers de fabrication de pâtes chimique et mécanique étaient remplacés par un nouvel atelier de pâte thermo-mécanique.

Depuis 1985, près de 500 millions de dollars ont été investis à Alma, incluant le projet de conversion de la machine no. 14 au papier *Equal Offset*. À lui seul, ce projet a nécessité un investissement de plus de 200 millions de dollars afin de réorienter la production de papier journal de la machine à papier no 14 vers une nouvelle gamme de papier à valeur ajoutée, le *Equal Offset*. La production annuelle de la machine no 14 est ainsi passée de 161 000 tonnes de papier journal à un maximum de 230 000 tonnes de *Equal Offset*.

Cet investissement visait à développer de nouveaux marchés de remplacement pour le papier journal. Ce nouveau type de papier est destiné aux imprimeurs d'encarts publicitaires, d'annuaires spécialisés, de cartons ou coupons-réponses d'affaires, de livres scolaires, de manuels d'instruction, etc.

L'investissement a été complété en novembre 2004 et le succès du projet a été rendu possible grâce à l'étroite collaboration des syndicats qui ont, entre autres, facilité l'implantation de nouvelles méthodes de travail.

Aujourd'hui, avec trois machines à papier, l'usine emploie 545 personnes pour une masse salariale de plus de 51 millions. Elle achète pour 150 millions en biens et services, dont une grande part régionalement. Sa production est vendue à 75% aux États-Unis.

LA DIVISION KÉNOGAMI

L'usine de Kénoami a été construite en 1912 et elle a pris de l'expansion jusqu'en 1925. Au fil des ans, différents types de papier y ont été manufacturés : carton, journal, annuaire.

En 1985, Kénoami changeait de vocation. Un programme de modernisation voyait le jour pour la fabrication d'un nouveau type de papier sur la machine no. 7 - le surcalandré (SCA) qui servira principalement à l'impression de magazines, catalogues et encarts publicitaires.

Étant donné que produire une tonne de papier SCA nécessite environ 25% de plus d'énergie que le papier journal, le choix de Kénoami pour cet investissement avait été basé entre autres sur les avantages hydroélectriques et la qualité de la fibre.

Aujourd'hui, l'usine comporte deux machines, produisant environ 200 000 tonnes/année de papiers lustrés (SCA-SCB). Elle y emploie présentement 440 personnes pour une masse salariale de plus de 40 millions. Elle achète pour 70 millions de dollars en biens et services, dont la moitié régionalement. Sa production est vendue presque en totalité aux États-Unis.

A la fin des années 1990, pour consolider sa position sur le marché du papier surcalandré et pour diminuer ses coûts de production afin de demeurer concurrentielle, Abitibi-Consolidated investissait 128 millions de dollars à son usine de Kénoami. Cet investissement consistait notamment en :

- la construction d'un nouvel atelier de pâte thermo-mécanique;
- la construction d'un atelier de blanchiment au peroxyde;
- la construction d'une nouvelle ligne d'emballage et à
- des améliorations sur les machines à papier permettant la fabrication de gros rouleaux de papier.

N'eut été de cet investissement et de la collaboration des syndicats, la Division Kénogami n'aurait sans doute pas été en mesure de passer à travers la période extrêmement difficile qu'elle connaît depuis les quatre dernières années. En effet, depuis 2001, la diminution constante des prix de ses produits, combinée à l'appréciation du dollar canadien ont diminué considérablement le chiffre d'affaires de l'usine.

En ce qui concerne la situation actuelle des machines de l'usine, le calendrier théorique prévoit l'arrêt de la production de la machine no. 6 vers la fin de 2007. Cette possibilité est théorique dans la mesure où le calendrier peut fluctuer selon la situation des marchés et le niveau de rentabilité de l'usine. Quant à la machine no. 7, comme elle a été modernisée à la fin des années 90, aucune date n'est fixée pour l'instant dans le calendrier théorique.

Plusieurs études préliminaires ont déjà été effectuées au cours des dernières années pour identifier des scénarios stratégiques visant le maintien à long terme des activités de l'usine, incluant celui de l'installation d'une nouvelle machine. Il est important de noter que ce scénario nécessiterait un investissement de plus d'un demi-milliard de dollars, une somme colossale pour une industrie traversant une des périodes les plus difficiles de son histoire et pour une entreprise comme Abitibi-Consolidated qui dépense environ 250 millions de dollars par année en immobilisations pour l'ensemble de ses usines.

LA DIVISION HYDRO-SAGUENAY

Les bases du réseau hydroélectrique d'Hydro-Saguenay remontent au début du siècle. Avec la construction d'une usine de pulpe en 1910 par Sir William Price, il devenait nécessaire d'assurer un apport énergétique pour le « moulin ». En même temps que le

moulin de Kénogami s'érigéait, la compagnie Price Brothers procédait à la construction de centrales qui alimenteraient son usine. Les premières centrales furent celles de Jonquière et de Besy, suivies de Murdock-Willson en 1913. La décennie suivante voyait deux autres centrales s'ériger : Chute-aux-Galets en 1921 pour alimenter Kénogami et la centrale Chicoutimi en 1923 avec la venue du moulin d'Alma. Les années 50 ont vu la construction de deux nouvelles centrales : Jim-Gray et Adam-Cunningham en 1952. En 1957, on procédait au réaménagement de Murdock-Willson en la déplaçant pour l'approcher de l'embouchure de la rivière Shipshaw sur le Saguenay. Avec les centrales, se développait un réseau de lignes de transport d'énergie et de routes d'accès.

Le réseau hydroélectrique d'Abitibi-Consolidated au Saguenay-Lac-Saint-Jean couvre aujourd'hui un territoire de 5,400 km². Il comprend sept aménagements de production hydroélectrique sur trois rivières et deux bassins hydrographiques distincts. Les neuf groupes alternateurs installés peuvent produire 151 MW en période de pointe.

Dix lignes de transport d'énergie à haut voltage sillonnent la région sur plus de 250 km reliant huit postes de transformation et/ou de commutation à haut voltage, deux postes d'alimentation d'usines et deux interconnexions avec Hydro-Québec Distribution, le tout permettant d'alimenter les usines d'Alma et de Kénogami.

Hydro-Saguenay participe également à l'entretien d'un réseau routier de quelque 300 km assurant l'accès à ses installations.

Afin de permettre une génération énergétique maximale et constante, l'ensemble des aménagements hydroélectriques doit être maintenu dans un état optimal d'opération. À cette fin, une trentaine de personnes assurent l'entretien et le bon fonctionnement du réseau de transport d'énergie, des centrales hydroélectriques et des groupes turbines-alternateurs.

Depuis 1998, près de vingt millions de dollars ont été investis dans l'une ou l'autre des sept centrales et du réseau de transport afin d'assurer le maintien ou l'amélioration des

opérations. En 2005, plus de sept millions de dollars seront investis à la centrale Murdock-Willson afin de prolonger sa vie utile.

L'existence et le maintien du réseau tel qu'on le connaît aujourd'hui, représentent également un apport important au budget des municipalités où les centrales sont situées. Hydro-Saguenay verse annuellement environ 2,3 millions de dollars en taxes, municipales et scolaires ainsi que plus de 3 millions de dollars par année au gouvernement du Québec en redevances pour la production d'énergie.

L'UTILISATION DE L'ENERGIE GENEREE

Tel que précisé antérieurement, l'existence du réseau hydroélectrique est reliée à l'alimentation en énergie de ses deux divisions « Price » au Saguenay-Lac-Saint-Jean, soit Kénogami et Alma. Depuis leur construction, les centrales ont alimenté en bonne partie, mais jamais en totalité, les besoins de ces deux divisions.

En 1997, Abitibi-Price fusionnait avec Stone-Consolidated pour devenir Abitibi-Consolidated. La nouvelle Société regroupait alors trois usines de papier au Saguenay-Lac-Saint-Jean: Alma, Kénogami et aussi Port-Alfred. Le réseau d'Hydro-Saguenay a continué à alimenter uniquement les usines de Kénogami et Alma ; aucun surplus de génération ni d'infrastructure de transport d'énergie n'étant disponible pour alimenter l'usine de Port-Alfred.

Depuis l'an 2000, avec l'ajout d'un nouvel atelier de pâte thermo-mécanique à Kénogami et la production de papier Equal Offset à Alma, les besoins énergétiques de ces deux usines sont passés de 160 à 205 MW. Pour combler ses besoins opérationnels, la division Alma a besoin d'un niveau moyen d'énergie se situant environ à 120 MW ; la division Kénogami quant à elle, a besoin de 85 MW. Hydro-Saguenay génère, à travers toutes ses centrales, 110 MW.

Le degré d'autosuffisance en énergie de ces deux usines est donc passé de 68 % en 2000 à 55 % en 2005. Par conséquent, les usines d'Alma et de Kénogami achètent de l'électricité au tarif industriel (tarif L) à Hydro-Québec pour environ 35 millions de dollars par année.

LES RECENTS CHANGEMENTS FONDAMENTAUX

Au cours des dernières années, des changements fondamentaux, tant économiques que commerciaux, ont bouleversé plusieurs secteurs de l'économie nord-américaine, dont l'industrie des produits forestiers, imposant ainsi des conditions d'affaires d'un niveau de difficulté sans précédent pour les producteurs de pâtes et papiers du Québec.

L'évolution du marché américain, qui dicte l'orientation générale de la production et de la consommation du papier en Amérique du Nord, a été caractérisée par une succession de changements structurels qui ont grandement affecté le dynamisme typique observé dans l'industrie lors des décennies précédentes.

Au point de vue macroéconomique, la croissance soutenue observée aux États-Unis lors des années 90 ainsi que la prospérité en découlant ont établi les bases qui ont subséquemment permis l'intégration technologique de tous les secteurs de l'économie. Cela eut tôt fait d'entraîner une hausse du niveau de vie ainsi que le développement rapide du commerce électronique et de l'utilisation de l'Internet comme médium d'affaire, tant au point de vue industriel que commercial.

La popularité croissante de l'Internet auprès des consommateurs et la facilité avec laquelle ce médium peut véhiculer, mettre à jour et présenter l'information publicitaire ou factuelle ont évidemment fondamentalement transformé le marché de l'imprimerie et de l'édition.

Compte tenu de la structure de l'industrie caractérisée par une production située majoritairement en sol canadien¹ et de ventes destinées presque à 90 % à une clientèle américaine², le niveau de compétitivité des installations canadiennes a subi une chute dramatique à la suite de la hausse de la valeur du dollar canadien face à la devise américaine. En effet, malgré des prix de vente en dollars américains avoisinant le plafond historique au cours des derniers deux ans³, les augmentations de revenus réalisés sont

¹ Conseil des Produits des Pâtes et Papiers, *Newsprint Supply and Demand - April 2005*, Montréal, 2005, p.13

² *Id.*, *North American Newsprint Statistics - Executive Report for June 2005*, Montréal, 2005, p.4

³ RISI, série no. PNEWS@US, 1995 à 2005.

modestes, voire nuls lorsque transformés en dollars constants. Par exemple, l'augmentation d'environ 20 % du prix du papier journal depuis la fin 2003 n'a représenté qu'un maigre 4,8 % à cause de l'évaluation du dollar canadien. (Voir graphique 1). Par conséquent, les producteurs canadiens de papier se voient confrontés à un dilemme : comment augmenter leurs revenus tout en fidélisant leurs clients ?

Depuis 2000, la consommation du papier journal en Amérique du Nord a chuté de 16 %, du jamais vu. Au total, c'est près de huit millions de tonnes de papier de toutes sortes qui ont dû être retirées du marché, incluant les fermetures prévues d'ici la fin de 2005. Cela représente la fermeture de près d'une cinquantaine de machines aux quatre coins de l'Amérique du Nord. Abitibi-Consolidated, quant à elle, a fait figure de leader en prenant des décisions difficiles lorsqu'elles étaient nécessaires et a réduit sa production de plus de 1,5 million de tonnes.

C'est pour faire face à ce nouveau contexte que l'entreprise a dû fermer son usine de Port-Alfred, qui était l'usine ayant les coûts les plus élevés. Toutefois, cette fermeture a vraisemblablement permis à des usines appartenant à d'autres producteurs de papier au Québec et d'ailleurs, de maintenir leurs activités.

En plus de ce handicap sur ses revenus, l'industrie québécoise des pâtes et papiers doit également composer avec des hausses de coûts significatives, notamment pour son approvisionnement en fibre et ses coûts de transport. Ces coûts additionnels viennent bien souvent anéantir les efforts des usines à réduire leur coût de production. Ces effets ont pour conséquence de placer l'ensemble de l'industrie forestière dans une situation particulièrement précaire et tout particulièrement Abitibi-Consolidated qui a enregistré en juillet 2005, un 13^e trimestre consécutif sans profit d'exploitation.

PROJET DE LOI N° 99

SES ORIGINES

Le gouvernement du Québec et Abitibi-Consolidated ont convenu d'une entente à la fin des années 90 qui incluait entre autres le bail des droits hydroélectriques, tel que décrit dans la loi n° 8 de 1999. La loi prévoit notamment le paiement des redevances au gouvernement ainsi que l'obligation pour l'entreprise d'investir massivement dans la région, ce que l'entreprise a respecté pleinement. En effet, les redevances annuelles totales de Hydro-Saguenay représentent 3 millions de dollars, dont 1,5 million est relié aux centrales visées par le projet de loi n° 99. Depuis 1998, le niveau des nombreux investissements dans la région se chiffre à plus d'un demi-milliard de dollars.

En plus de ces obligations, Abitibi-Consolidated a joué un rôle fondamental dans la mise en place de deux nouvelles usines et d'une nouvelle entreprise régionale, créant du même coup environ 400 nouveaux emplois.

Malgré ses efforts et ceux du Comité de relance, Abitibi-Consolidated a dû fermer de façon définitive son usine de Port-Alfred en janvier 2005 en raison des conditions extrêmement difficiles du marché du papier journal en Amérique du Nord. Au cours des treize mois pendant lesquels l'usine était en arrêt pour une période indéterminée, l'entreprise a analysé de multiples scénarios de relance conjointement avec les syndicats et les représentants des gouvernements du Québec et du Canada. Malheureusement, la reprise du marché du papier journal tant espérée ne s'est jamais concrétisée, forçant l'entreprise à fermer de façon permanente son usine.

Des 640 employés affectés par la fermeture, 215 employés avaient retrouvé du travail, selon le rapport du Comité de reclassement de mai 2005 ; 64 personnes ont été relocalisées dans d'autres usines d'Abitibi-Consolidated.

L'entreprise a déclaré publiquement et ce, à de multiples reprises, qu'elle était prête à analyser tout projet sérieux et structurant qui permettrait la réutilisation des installations de l'usine de Port-Alfred, sans compromettre un autre emploi dans une autre des ses usines. Le gouvernement du Québec, quant à lui, a répété sans cesse qu'il ne baisserait pas les bras et qu'il était toujours à la recherche d'investisseurs pour l'usine. Mais ce fut sans succès jusqu'à maintenant.

Toutefois, Abitibi-Consolidated est toujours disposée à trouver une nouvelle vocation industrielle aux infrastructures de base de l'usine. Dans cette optique, elle est présentement en discussion avec les intervenants politiques régionaux pour modifier le calendrier de démolition de ses infrastructures, essayant de la repousser le plus tard possible pour faciliter l'émergence d'un projet qui, espérons-le, permettrait la création d'emplois durables dans l'arrondissement La Baie.

En dépit du fait que l'usine ne soit plus en production, il est important de noter que les coûts de maintien de l'usine dans son état actuel nécessite tout de même des déboursés de plus d'un demi-million de dollars par mois pour Abitibi-Consolidated.

LES CONSEQUENCES POSSIBLES DE LA LOI N° 99

Malgré le fait que l'usine de Port-Alfred n'ait jamais été reliée au réseau de Hydro-Saguenay, sa fermeture a engendré des pressions venant de certains intervenants de la région, exigeant que le gouvernement remette en cause la loi n° 8 avec Abitibi-Consolidated.

Le choix du gouvernement de revoir ou non la loi n° 8 doit impérativement tenir compte du contexte économique et commercial passé et actuel. Aucun expert ni spécialiste, tant au niveau des marchés que des différents gouvernements, n'avait prévu ou n'aurait pu prévoir un contexte aussi difficile pour l'industrie forestière et papetière.

Il est trompeur de prétendre que le spectre de redevances additionnelles va forcer Abitibi-Consolidated à investir plus de 500 millions de dollars à l'usine de Kénogami. La perte en totalité ou en partie de l'avantage hydroélectrique viendrait plutôt diminuer l'avantage concurrentiel des usines en augmentant leur structure de coûts. Les conséquences viendraient malheureusement représenter un fardeau additionnel pour la poursuite de certaines activités de l'usine de Kénogami.

Quant à l'usine d'Alma, l'augmentation des coûts d'énergie viendrait compromettre les bénéfices escomptés de l'investissement récent de 200 millions de dollars, ajoutant un défi majeur pour l'usine et ses employés afin d'atteindre le niveau de rentabilité prévu.

Il est important de se rappeler que les avantages hydroélectriques ont représenté des éléments souvent essentiels dans les décisions d'investissements majeurs dont ont bénéficié tant l'usine de Kénogami que celle d'Alma. Leur retrait affecterait sans aucun doute le niveau de confiance de plusieurs à l'égard d'autres investissements potentiels.

CONCLUSION

Abitibi-Consolidated est convaincue que l'objectif premier de la loi n° 8 visait le maintien, voire l'accroissement des activités socioéconomiques de l'entreprise dans la région. Il est paradoxal de constater que le projet de loi n° 99, qui a été déposé pour amender la loi n° 8, pourrait avoir des conséquences tout à fait à contraires et affecter d'autres usines et d'autres travailleurs dans la région.

En effet, il est illusoire de penser punir uniquement l'entreprise ; tous ceux qui bénéficient de la présence des usines de l'entreprise dans la région, particulièrement de l'usine de Kénogami, seront eux aussi affectés par la décision du gouvernement s'il en résulte des coûts additionnels.

Abitibi-Consolidated est d'avis qu'en prenant en considération :

- les changements fondamentaux importants des dernières années – tant au niveau économique que commercial – qui étaient hors du contrôle de l'entreprise ;
- les emplois créés dans la région par Abitibi-Consolidated au cours des dernières années et le nombre d'ex-employés de Port-Alfred ayant un nouvel emploi ou ayant été transféré dans d'autres usines d'Abitibi-Consolidated ;
- le respect des conditions, quant aux investissements obligatoires et le paiement annuel des redevances au gouvernement du Québec ;
- les efforts de l'entreprise pour trouver une nouvelle vocation industrielle au site de l'usine de Port-Alfred ;
- les conséquences potentielles sur les autres usines de l'entreprise dans la région et sur tous ceux qui en bénéficient;

le gouvernement du Québec devrait surseoir à l'idée d'imposer toutes formes de redevances supplémentaires à Abitibi-Consolidated car cela viendrait totalement à l'encontre de l'objectif même de la loi n° 8 qui visait le maintien d'un niveau élevé d'activités de l'entreprise dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

LES ANNEXES



